

RLI LES SABLIERES

**Siège social : Maison de l'économie - ZAE Via Europa
Maison de l'économie
ZAE Via Europa
34350 VENDRES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Adhérents de la Association RLI LES SABLIERES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association RLI LES SABLIERES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons cette année porté nos contrôles sur les subventions obtenus en rapprochant les conventions avec les prestations prévues et les prestations réalisées dans l'année.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'Assemblée Générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Assemblée Générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BEZIERS, le 26 Mars 2026
Le Commissaire aux comptes

BV AUDIT SARL, représenté par
M r Bruno VERGELY





FAURÉ GUERRI AUBAGNAC

PARTENAIRES D'AVENIRS

Jean-Jacques FAURE

Expert Comptable - Maître en droit

Régine GUERRI

Expert Comptable

Gabin AUBAGNAC

Expert Comptable

Annie LOTRIAN

Expert Comptable

Rémy DARUT

Expert Comptable

Jean-Emmanuel FRESSON

Expert Comptable

Rachel AUBAGNAC

Expert Comptable

Sophie FAURE

Expert Comptable

Sébastien FRANCOIS

Directeur de cabinet

BEZIERS

Z.I. 2, rue René Gomez
34500 Béziers

Tél 04 67 35 85 35

Fax 04 67 62 24 87

Mail beziers@fga-ec.com

AGDE

2, avenue de Vias
34300 Agde

Tél 04 67 010 011

Fax 04 67 26 79 62

Mail agde@fga-ec.com

Association RLse LES SABLIERES

Maison de l'Economie
ZAE VIA EUROPA
34350 VENDRES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<https://www.fga-ec.com>

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Annexes</i>	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>5</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>7</i>
<i>Amortissements</i>	<i>8</i>
<i>Provisions</i>	<i>9</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>10</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>11</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>12</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>13</i>
<i>Charges et Produits constatés d'avance</i>	<i>14</i>
<i>Filiales et participations 1</i>	<i>15</i>



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	527	527		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	118 830	112 830	5 999	6 849
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	2		2	2
	Prêts				13 500
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	119 359	113 357	6 001	20 351
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	57 766		57 766	50 665
	Créances reçues par legs ou donations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	444 701	5 065	439 637	370 816
	Charges constatées d'avance	3 041		3 041	5 497
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	339 988		339 988	248 937
	TOTAL (III)	845 497	5 065	840 432	675 915
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		964 855	118 422	846 433	696 266

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

13 500

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	231 428	231 428
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(14 575)	
	Excédent ou déficit de l'exercice	(29 807)	(14 575)
	Total des fonds propres (situation nette)	187 046	216 853
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	187 046	216 853
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	122 301	107 426
	Total des provisions	122 301	107 426
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 989	81 701
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	120 497	118 504
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	24 468	24 934
	Produits constatés d'avance (1)	303 133	146 846
	Total des dettes	537 086	371 986
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	846 433	696 266
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(29 807,33)	(14 574,76)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	537 086	371 986
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 500	6 500
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	110 313	101 818
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	977 101	1 003 852
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		80 345
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	32 115	2 094
	Total des produits d'exploitation	1 126 030	1 194 608
	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	91	1 833
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	303 878	299 297
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 592	16 834
	Salaires	675 102	735 412
	Cotisations sociales	142 490	148 531
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 547	9 573
	Dotation aux provisions	14 875	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	10	10
	Total des charges d'exploitation	1 157 584	1 211 491
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(31 555)	(16 883)

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(31 555)	(16 883)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 747	2 358
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		1 747	2 358
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 747	2 358
RESULTAT COURANT avant impôts		(29 807)	(14 525)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		50
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(50)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 127 777	1 196 966
TOTAL DES CHARGES		1 157 584	1 211 541
EXCEDENT ou DEFICIT		(29 807)	(14 575)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Etats financiers au 31/12/2025

Annexes



Règles et Méthodes Comptables

Règlement ANC 2022-06

ANNEXE - ELEMENT 1

ACTIVITES

Les actions menées par l'association durant l'année 2025 sont les suivantes :

- Couveuse d'activité
- Lieu d'accès multimédia - animation et viticole
- Chantier d'insertion
- formation BAFA
- Accompagnement emploi
- Accompagnement création d'entreprise
- Mobilisation vers l'emploi
- Centre de formation
- Accompagnement périscolaire
- Centre numérique
- Prévention à la perte d'autonomie

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre
- indépendance des exercices.

A - METHODES D'EVALUATION

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des "coûts historiques".

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

B - CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif en fonction de la durée de vie prévue :



Règles et Méthodes Comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, les postes de l'actif qui ne sont pas amortissables sont dépréciés par voie de provisions d'une somme égale à la différence entre ces deux valeurs.

C - CHANGEMENT DE METHODES

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent sur le point suivant :

En application du règlement ANC n° 2022-06 qui apporte des modifications au plan des comptes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, les modifications suivantes ont été apportées sur l'exercice :

- Remboursements formation au 31 décembre 2024 de 37 453 euros
Comptabilisés en transfert de charges en 2024
Compris en produits d'exploitation "reprise sur amortissements, dépréciations, provisions"
- Remboursements formation au 31 décembre 2025 de 34 590 euros
Comptabilisés au crédit des compte de charges suivants :
 - charges de personnel minorées du remboursement des salaires 2 477 euros
 - Autres produits Remboursements des coûts pédagogiques et autres frais 32 113 euros

D - DEROGATIONS

Il n'a pas semblé nécessaire de ne déroger à aucune prescription comptable afin de donner une image plus fidèle de l'entreprise.

E - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

L'activité Innovation numérique bénéficie d'une dotation des Fonds Social Européen (FSE).
La convention pour l'année 2025 n'est pas signée à ce jour et la dotation est non comptabilisée. Le montant n'est pas connu à ce jour.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	527					527
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	527					527
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	117 604		2 698		1 472	118 830
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	117 604		2 698		1 472	118 830	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2					2
	Prêts et autres immobilisations financières	13 500				13 500	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 502				13 500	2
TOTAL		131 633		2 698		14 972	119 359

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	527			527
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	527			527
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	110 755	3 547	1 472	112 830
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		110 755	3 547	1 472	112 830
TOTAL		111 282	3 547	1 472	113 357

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	107 426	14 875		122 301
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	107 426	14 875		122 301
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	5 065			5 065
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 065			5 065
TOTAL GENERAL		112 491	14 875		127 366
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			14 875		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	88 989	88 989		
	Personnel et comptes rattachés	67 500	67 500		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 587	50 587		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 102	1 102		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 306	1 306		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	24 468	24 468			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	303 133	303 133			
TOTAL DES DETTES		537 086	537 086		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	231 428				231 428
Autres réserves					
Report à nouveau		(14 575)			(14 575)
Excédent ou déficit de l'exercice	(14 575)	14 575		29 807	(29 807)
Situation nette	216 853			29 807	187 046
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	216 853			29 807	187 046



Produits à recevoir

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir		445 504
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	<i>1 120</i>	1 120
Autres créances <i>ORGANISMES SOCIAUX PDTS A RECEVOIR</i> <i>SUBV.D'EXPLOITATION A REC</i> <i>DIVERS PRODUITS A RECEVOI</i>	<i>591</i> <i>386 923</i> <i>56 870</i>	444 384



Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		169 559
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	<i>86 261</i>	86 261
Dettes fiscales et sociales <i>PROVISIONS CONGES PAYES</i> <i>ORG. SOCIAUX CHGES A PAYER</i>	<i>42 021</i> <i>16 809</i>	58 830
Autres dettes <i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	<i>24 468</i>	24 468

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		3 041	303 133
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		3 041	303 133





RLI LES SABLIERES
Siège social : Maison de l'économie - ZAE Via Europa
Maison de l'économie
ZAE Via Europa
34350 VENDRES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2025

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous ^{Erreur ! Signet non défini.} vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BEZIERS, le 26 mars 2026
Le Commissaire aux comptes
BV AUDIT SARL, représenté par
Mr Bruno VERGELY

